

DÉC.  
2022

## AVANTAGE DE L'EXTERNALISATION OUTILLÉE DU CONTRÔLE INTERNE.

Le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources de l'entreprise. Il est structuré selon 3 lignes de défense :

Le contrôle permanent :

- contrôle niveau 1 : contrôles hiérarchiques, contrôles inclus dans les procédures et modes opératoires, contrôles informatisés (opérés par les managers et collaborateurs) ;
- contrôle niveau 2 : vérification de l'existence, de la régularité et pertinence des contrôles de niveau 1 (opérés par les fonctions risques, conformité...).

Le contrôle périodique :

- contrôle niveau 3 : évaluation de l'efficacité du dispositif de contrôle interne au regard des risques de l'entreprise (opéré par l'audit interne).

Le contrôle interne est une activité réglementée et encadrée, en particulier, pour les services financiers (Banques, Assurances, Sociétés de Gestion, etc.).

### Le contrôle interne est une valeur ajoutée pour mon entreprise : VRAI

Souvent sacrifié sur l'autel de la productivité, le contrôle interne est pourtant une activité indispensable à toutes entreprises afin de garantir la parfaite maîtrise et mise sous contrôle des risques inhérents à chacune de ses activités. Il permet d'identifier les dysfonctionnements, qu'ils soient humains, technologiques ou résultant d'un cadre procédural insuffisant et de définir des actions de remédiation nécessaires à la bonne réalisation des activités et l'atteinte des objectifs stratégiques, économiques ou réglementaires.

Le contrôle interne se doit d'être une aide à la prise de décision des dirigeants au travers d'un pilotage fin et adapté au niveau de risque de chaque activité permettant ainsi de minimiser les pertes inattendues tout en maximisant les revenus de l'entreprise. Il s'agit donc de contrôler le passé afin de mieux contrôler l'avenir.

### Digitaliser mon dispositif de contrôle interne ne présente aucun avantage pour mon entreprise : FAUX

À l'ère du « tout digital », il peut paraître comme un concept abstrait d'en faire de même pour son dispositif de contrôle interne. Et pourtant, les principes fondamentaux du contrôle interne sont la formalisation, la traçabilité et l'accessibilité des contrôles.

Le contrôle interne est un outil de sécurisation et d'amélioration continue des activités de l'entreprise, en ce sens, il se doit d'être pérenne dans le temps afin d'en évaluer la réelle efficacité.

La digitalisation de son dispositif se traduit par l'intégration d'un outil facilitant l'accès, l'exécution et la consolidation des contrôles, qui, adapté à la taille et au contexte de l'entreprise s'avère utile et nécessaire à plusieurs niveaux.

Réalisation et suivi des contrôles :

- assistance dans la réalisation des contrôles de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> niveau suivi, relance et formalisation des contrôles ;
- visualisation de l'état des contrôles en temps réel *via* les *reportings* ;

Traçabilité et fiabilité des contrôles :

- preuves facilement accessibles par l'ensemble des usagers autorisés ;
- exploitation de l'historique des résultats des contrôles afin de disposer d'une amélioration continue des activités (plan d'actions, optimisation des processus, etc.).

### Il est possible d'externaliser ses activités de contrôle interne : VRAI

Au-delà de son caractère indispensable dans le cadre de la maîtrise des risques et de la sécurisation des activités, le contrôle interne est une activité encadrée par diverses réglementations (Directive Solvabilité 2 pour le secteur de l'assurance, Arrêté du 3 novembre 2014 pour le secteur bancaire, loi de Sécurité

Financière, etc.) lui donnant ainsi un caractère obligatoire. À ce titre, et afin de garantir un niveau de conformité satisfaisant au regard de la réglementation, les entreprises peuvent faire le choix de faire appel à des experts du contrôle interne et de la gestion des risques afin de prendre en charge la réalisation et l'analyse de l'ensemble des contrôles.

Cette externalisation peut représenter un choix stratégique en libérant les acteurs de l'entreprise de la réalisation des contrôles pour qu'ils puissent se focaliser sur l'amélioration continue de leurs activités mais aussi un choix économique au regard des économies engendrées en confiant cette activité à un tiers expert et externe à l'entreprise qui saura optimiser la réalisation des contrôles et analyser les résultats des contrôles avec le niveau de conformité adéquat.

### Externaliser mon dispositif de contrôle interne à des experts équipés d'un outil est trop coûteux pour mon entreprise : FAUX

Un dispositif de contrôle interne efficace se traduit aujourd'hui par des contrôleurs de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>nd</sup> niveau formés aux méthodes de contrôles, d'analyse et de consolidation des résultats ayant à la fois les compétences et la disponibilité nécessaire pour assurer la mise sous maîtrise de l'intégralité des activités de l'entreprise.

Ajouter à ce postulat de départ, un marché de l'emploi sous tension et des difficultés de recrutement, les entreprises à même de mettre en œuvre un dispositif de contrôle internalisé complet et efficace sont peu nombreuses quel que soit le secteur d'activité.

L'externalisation représente alors un moyen de doter rapidement de professionnels compétents et expérimentés pour une mise en place rapide des contrôles et une exécution efficace de ceux-ci (effectifs dédiés, efficacité des contrôles, veille sur les réglementations pertinentes, etc.) au travers d'un outil qui leur appartient est donc moins coûteux que de disposer des effectifs et d'un outil interne dédié (déploiement initial, intégration des données, montée de version annuelle, licence, etc.) puisque cela permet d'obtenir plus de flexibilité en matière de gestion des coûts.

L'externalisation du contrôle interne, autrefois inenvisageable, est désormais un levier d'accroissement de la valeur de l'entreprise, à travers de la mise à disposition de ressources expertes et de moyens technologiques qui auront pour effet d'améliorer l'organisation et les processus de l'entreprise grâce à une couverture exhaustive des activités et la mise sous maîtrise de l'ensemble des risques.

Article rédigé par Julien Catalan et Jordane Ghazani, senior managers de la *practice Risk Management*



Optimind, acteur indépendant leader du conseil en gestion des risques, réalise 60 millions d'euros de chiffre d'affaires et réunit plus de 450 collaborateurs autour de cinq *practices* : *Actuarial & Financial Services*, *Financial & Accounting Services*, *Strategy & Management Consulting*, *Corporate Risk Services*, *Risk Management*. Les services d'externalisation de Gestion et de BPO sont adressés par Eosa, société portée par Optimind, dédiée à ces activités.

[optimind.com](https://www.optimind.com)

Optimind accompagne les organismes assureurs, banques et grandes entreprises autour de la définition de la stratégie, de la gestion des risques et de la transformation. Les services proposés couvrent chaque maillon de la chaîne de valeur des clients d'Optimind : *Strategy*, *Finance*, *Risk*, *Compliance*, *Market*, *Human Resources*, *Digital Transformation*, *Data*, *BPO*.

## Contacts.

### Practice Risk Management

Alain Le Corre - *partner* - [alain.lecorre@optimind.com](mailto:alain.lecorre@optimind.com)

Benoît Sommier - *partner* - [benoit.sommier@optimind.com](mailto:benoit.sommier@optimind.com)

### Presse

Marine de Pallières - *communication & public relations manager*  
[marine.depallieres@optimind.com](mailto:marine.depallieres@optimind.com)